

COMPENSATION RÉTRIBUTIVE

[malédiction]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	contact
Zone/Cible	un objet
Durée	1 jour/niveau ou jusqu'à déclenchement, puis permanent (voir texte)
JS	Volonté, annule (objet) et Volonté, annule (voir texte)
RM	oui

Si une créature s'empare de l'objet ciblé par ce sort alors que le personnage le porte, le manie ou le tient, elle doit effectuer un jet de Volonté. Si la créature rate ce jet, elle devient fatiguée, et doit lancer un nouveau jet à la fin de chaque tour où elle ne rend pas l'objet au personnage. Rater un second jet rend la créature épuisée. Tant que la victime de la malédiction travaille activement à rendre l'objet au personnage, cet épuisement redevient de la fatigue. La fatigue et l'épuisement provoqués par ce sort ne peuvent pas être soignés normalement, bien que les résistances à la fatigue et à l'épuisement s'appliquent normalement contre ce sort.

Cette malédiction peut être levée à l'aide d'un sort de délivrance des malédictiones ou en rendant l'objet au personnage. Le personnage ne peut garder ce sort actif que sur un objet à la fois.